



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare – 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page Facebook : [cgt nmca Nice Territoriaux](#)

Monsieur le Maire- Président de la Ville de Nice
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice

Nice, le 14 juin 2019

Objet : Préavis de grève du 1^{er} juillet 2019

En début d'année 2018, l'ensemble des organisations syndicales CGT, FAFP, CFTC, CFE-CGC, CFDT, FO, FSU, UNSA, UFAS ainsi que l'AD-PA du secteur médico-social dénonçaient la situation d'urgence que vivent les établissements d'accueil et services à domicile pour personnes âgées.

Depuis, l'état a engagé une large concertation nationale et s'est vu remettre un rapport sur le secteur par D. LIBAULT.

Le président E.MACRON s'est engagé à une loi autonomie dès 2019.

Pour autant, force est de constater que le quotidien des personnes âgées, des familles et des professionnels n'a pas été amélioré depuis.

Les organisations syndicales et l'AD-PA rappellent donc l'urgence de mettre en œuvre dès 2019, une politique avec des mesures concrètes pour l'amélioration des conditions d'hébergements des résidents et patients accueillis, mais également l'amélioration des conditions de travail des agents et salariées de ce secteur.

Aussi, dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également les exigences suivantes :

- ✓ Un service public pour toutes et tous et sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Une prise en charge de qualité pour les résidents et personnes accompagnées ;
- ✓ Un service non lucratif accessible financièrement à chacun d'entre nous ;
- ✓ Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents et personnes accompagnées ;
- ✓ Le respect des missions de chacun des professionnels et de leurs fiches de poste ;
- ✓ Une prise en charge financière des déplacements pour les aides à domicile ;
- ✓ La suppression du jour de carence ;
- ✓ Des emplois du temps non « entre-coupés » par des pauses interminables et non rémunérées ;
- ✓ L'Amélioration des rémunérations, formations et évolutions de carrière pour les agents dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale.
- ✓ Le passage en catégorie B des aides soignant-e-s et auxiliaires de soins ;
- ✓ L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- ✓ La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers
- ✓ Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme et de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT) ;

Par ailleurs, Monsieur le Maire-Président, le syndicat CGT NMCA portera une nouvelle fois ce jour là, nos revendications locales portant notamment sur :

- ✓ L'embauche immédiate de personnel afin de garantir une prise en charge humaine de nos aîné-e-s ;
- ✓ Le remplacement des agents en congés, maladies, AT... ;
- ✓ L'embauche immédiate d'infirmier-e-s territoriales de nuit ;
- ✓ Le développement de la formation des cadres et direction d'établissement à la sensibilisation du travail d'équipe ;
- ✓ Le développement des formations spécifiques aux agents pour la prise en charge de la personne âgée ;
- ✓ La mise en place d'un comité de pilotage des EHPAD et SPASAD intégrant les représentants du personnel ;
- ✓ La mise à disposition suffisante de matériels adaptés afin de limiter les Troubles Musculo-Squelettiques ;
- ✓ La mise à disposition de produits d'hygiène en quantité suffisante afin de pouvoir changer les résidents autant de fois que nécessaire ;
- ✓ La réévaluation des degrés de dépendance afin d'ajuster au mieux le nombre de soignants et la prise en charge des résidents.

Dans ce cadre, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose donc un préavis de grève pour la journée du 1er juillet 2019, comprenant les nuitées en amont et aval de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés. Il couvre l'ensemble des personnels du CCAS.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/o le syndicat CGT
Le Secrétaire général

Hugues JEFFREDO